FONGECIF AUVERGNE

À RETOURNER À

FONGECIF AUVERGNE
4 avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 29 31 41 - Fax 04 73 29 31 48
E-mail : info@fongecif-auvergne.org
Site : www.fongecif-auvergne.org

2012

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Bordereau d'Appel à Contribution
Congé Individuel de Formation : Masse salariale 2011
A retourner avant le 1er mars 2012

N° Fongecif Clé

IDENTIFIANTS D'ACCÈS INTERNET
Code utilisateur :
Mot de passe :

Modifications éventuelles des coordonnées ci-contre

Raison sociale :
Adresse :
CP Ville :
Tél : Fax :
NACE SIRET

SIRET : NACE :
Tél : Fax :
Concerne l'établissement de :
Personne à contacter : E-mail :
Tél : Fax : Convention collective (préciser) :

Eléments à renseigner obligatoirement ★

1 - RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE

★ **EFFECTIF NATIONAL MOYEN 2011** Total CDI + CDD :

Si votre effectif moyen national est de 20 salariés et plus, vous êtes redevable de la contribution pour vos établissements régionaux quels que soient leurs effectifs (arrondi à l'unité inférieure).

En Auvergne
Total CDI + CDD : Dont Hommes Femmes
Total CDD : Dont Hommes Femmes

CHANGEMENT DE SITUATION

☐ Cessation d'activité
☐ Liquidation judiciaire
☐ Redressement judiciaire
☐ Procédure de sauvegarde
depuis le :
☐ Fusion / Absorption le :
N° SIREN :

MOTIFS DE NON VERSEMENT

☐ Entreprise de moins de 20 salariés sans aucun CDD en 2011
☐ Entreprise de 20 salariés et plus ayant franchi le seuil de 10 salariés en 2007 ou depuis 2009 et/ou le seuil de 20 en 2009, 2010 ou 2011 sans aucun CDD
☐ Contribution versée à un autre FONGECIF régional. Lequel ?
☐ Contribution versée à un autre OPACIF. Lequel ?

★ **ANNÉE DE FRANCHISSEMENT DU SEUIL (à renseigner uniquement si l'année est comprise entre 2004 et 2011) :**
- De 10 salariés 20 (à compléter)
- De 20 salariés 20 (à compléter)

2 A - DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION CIF (uniquement entreprise de 20 salariés et plus)

Arrondir les sommes à l'euro le plus proche - Ne pas inscrire les centimes

★ Masse salariale brute Sécurité Sociale (CDI + CDD) : *(cf. N4DS)*
(pour les entreprises de BTP : voir notice) A

Montant de la contribution CIF (se référer à la notice) : *A x **0,20 %** =* , 00 B

Pour les entreprises bénéficiant du franchissement du seuil de 20 salariés ☐ **0,15%** ☐ **0,10%** ☐ **0,05%** ☐ **Exonéré** *(à cocher)*

2 B - DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION CIF - CDD (toute entreprise ayant au moins 1 salarié CDD)

★ Masse salariale brute Sécurité Sociale (CDD) : C
(pour les entreprises de BTP : voir notice)

Montant de la contribution CIF - CDD (se référer à la notice) : *C x **1 %** =* , 00 D

3 - ENTREPRISE BÉNÉFICIANT D'UNE DÉROGATION DE VERSEMENT EN UN LIEU UNIQUE

Cette contribution concerne-t-elle des établissements situés hors **Auvergne**
(Départements autres que **03, 15, 43 et 63**) ☐ OUI
Si OUI, joindre impérativement le tableau récapitulatif par région téléchargeable sur notre site **http://www.fongecif-auvergne.org**

*Seules les entreprises bénéficiant d'une **dérogation URSSAF** pour un versement dans un lieu unique de cotisations de Sécurité Sociale pour tous les établissements au niveau national, peuvent effectuer un versement en un lieu unique de leur contribution au financement du Congé Individuel de Formation au **FONGECIF AUVERGNE**.*

4 - CONTRIBUTION TOTALE A VERSER

CONTRIBUTION NON SOUMISE A LA TVA ***B + D =*** , 00

Après l'avoir complété, retournez le Bordereau d'Appel à Contribution.

Cachet de l'entreprise

MODE DE RÈGLEMENT

☐ **CHÈQUE** ***(ne pas l'agrafer)***
☐ **VIREMENT : Siret + raison sociale**

A : ..... Le : .....
Nom du signataire : .....
Signature : .....

BNUGFR21 FR76 1348 9028 5211 1 9879 0020 045
BIC IBAN (International Bank Account Number)